

Réf. : PM/15014345

Lausanne, le 21 août 2013

Ordonnance suisse sur le système central d'information sur les visas (C-VIS) et sur le système national d'information sur les visas (ORBIS) : Réponse à la procédure d'audition

Madame,

La consultation mentionnée en titre a retenu toute notre attention et notre intérêt, et nous vous remercions de nous avoir consultés.

Nous sommes favorables à ce projet, qui vise à mettre en œuvre les dispositions légales approuvées par le Parlement fédéral en décembre 2009, et qui définit précisément les accès des autorités au nouveau système national sur les visas ORBIS. Nous n'avons pas de remarques particulières concernant le contenu de l'ordonnance.

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- OAE
- SPOP, Chef de service et Secteur juridique